

## ARRÊTÉ N° 25-05-22

### FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS ADMIS AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET AU 3<sup>ÈME</sup> CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, SESSION 2024/2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 88-547, modifié, du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-248, modifié, du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-488 du 4 juin 2004 portant modification de certaines dispositions relatives au recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le schéma régional de coopération, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion des Pays de la Loire relatif aux modalités d'exercice de missions communes ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités affiliées des départements du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique ;

Vu l'arrêté n° C24-07-44 en date du 4 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C24-07-56 en date du 26 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des concepteurs et testeurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-11-61 en date du 22 octobre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-64 en date du 5 décembre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir suite aux demandes de reconnaissance de l'expérience professionnelle et de reconnaissance de l'équivalence de diplôme au concours externe d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-68 en date du 11 décembre 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 25-01-02 en date du 17 janvier 2025 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des correcteurs et surveillants des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 25-01-04 en date du 29 janvier 2025 modifiant la liste des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu le procès-verbal en date du 3 avril 2025, fixant la liste des candidats admissibles ;

Vu l'arrêté n° C25-04-11 en date du 3 avril 2025 établi par le centre de gestion de Maine-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe, aux concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours d'agent de maîtrise, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 25-05-20 en date du 5 mai 2025 établi par le Centre de Gestion des concours de la région Centre-Val de Loire, la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission des concours externe, interne et au 3ème concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Accusé de réception en préfecture  
049 104 00024 20250519, C25-05-20-A  
Date de télétransmission : 19/05/2025  
Date de réception en préfecture : 19/05/2025

Vu le procès-verbal en date du 19 mai 2025, fixant la liste des candidats admis ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les listes des candidats admis aux concours externes sur titres avec épreuves, des concours internes sur épreuves et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025, sont fixées ainsi qu'il suit (par concours, spécialité et ordre alphabétique) :

#### Concours externe :

##### Spécialité « Environnement, hygiène » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
GIBSON Wendy		
LAVARELLO Severine	née CLORY	Solange Geraldine
PAMPHILE Hélène		Prisca
<i>Total lauréats</i>		<b>3</b>

##### Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
BARANGER Maxime		
BAUDOIN Claudia	née OLIVE	Christelle Laurence
BEZIER Julien		Patrick
BROSSARD Antonin		Dominique Marie
CORDON Guillaume		
FAILLEAU Enzo		
FAUCHEREAU Thierry		
GOUEDARD Cyril		
GRENIER Laurent		Sylvain Pierre
IZACARD Thomas		
LAROCHE Gael		
LECAT Cyrille		Marie Jean Yves
LEFEVRE Mattéo		Hugo Théo
LEVESQUE Ronan		Jean Jacques
LORET Aurélien		Julien Rémi
OUVRADOU Georges		
PIERRE Mathieu		Philippe
RAIMBAULT Anthony		Henri, Alphonse, Joseph
RETHORE Thibaut		
SAILLANT Annaëlle		Gladys
<i>Total lauréats</i>		<b>20</b>

Selon le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, article 7 : lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place.

##### Spécialité « Restauration » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
GALOU Jean-Marc		
LANDAIS Guillaume		

SECHET Severine		Accusé de réception en préfecture N°191430043 Date de télétransmission : 19/05/2025 Date de réception préfecture : 19/05/2025
<i>Total lauréats</i>		<b>3</b>

Spécialité « logistique et sécurité » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
COURTE Stéphane		
MANOSALVAS Nicolas		Rafaël Claude
MARTIN DEMIGNE Jennifer	née DEMIGNE	Louissette
<i>Total lauréats</i>		<b>3</b>

Concours interne :

Spécialité « Environnement, hygiène » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
BABIN Alexandra		Jeanne Bernadette
BRIANCEAU Jordane		
GROLLIER Florian		
<i>Total lauréats</i>		<b>3</b>

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
BLAIN Sébastien		Christophe Loïc Albert
BOULAY Christophe		
BRETECHE Valentin		Frédéric Patricia
CORMERAIS Florent		Michel André
COTINET Christophe		Sébastien Michel
DESVIGNES Quentin		Cédric Claude
DUFIEF Willy		Daniel Marie
DUMOULIN Philippe		Jean Michel
DURET David		Louis-Marie
FLECHEAU Florian		Bruno
GUILLET Benoît		
LEDROIT Benjamin		Jonathan Simon
MESLIER Kévin		
MEYNIER Alexandre		Michel René
OZOUF Guillaume		Yves Jacques
PAGE Florian		Pierre
PERRIER François-Xavier		
PERROUX Arnaud		
SUAUDEAU Kévin		
<i>Total lauréats</i>		<b>19</b>

Spécialité « Restauration » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
ARCHAMBEAU Antoine		Samuel Bernadette Pascal
BESNIER Maxime		
BROCHU Magaly	née GRATTESAC	Christiane Renée
DENIS Amélie		Claire Léa
GARCIA Benoît		
KANE Ibrahima		
LAURENT Bertine		Patricia Sylvie Georgette Augustine

LONGÉ-LÉTANG Bruno		Accusé de réception en préfecture Jerôme 000024-20250519-C25-05-22-AI Date de télétransmission : 19/05/2025
RAMBAUD Cédric		René AIBEL
VIAUD Vanessa	née BACHELIER	Sonia Nadia
<i>Total lauréats</i>		<b>10</b>

Selon le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, article 7 : lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place.

**Spécialité « logistique et sécurité »**

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
PERICHET Ludovic		
STAUB Romain		
VERGER Kristen		Maurice Claude
<i>Total lauréats</i>		<b>3</b>

**3<sup>ème</sup> concours :**

**Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :**

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
BOJKO Alexandre		Nicolas
<i>Total lauréats</i>		<b>1</b>

**Article 2 :** Ces listes prennent effet le 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Article 3 :** Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude qui ne seraient pas nommées dans un délai de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, pourront obtenir leur réinscription sur ladite liste, pour une 3<sup>ème</sup> année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2027, et éventuellement si elles n'ont toujours pas été nommées, pour une 4<sup>ème</sup> année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2028.

**Article 4 :** Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 19 mai 2025

E. MARQUET  
Présidente du Centre de Gestion